



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 AVRIL 2026

NOMBRE DES CONSEILLERS ELUS : 11
NOMBRE DES CONSEILLERS EN FONCTIONS : 11
NOMBRE DES CONSEILLERS PRESENTS : 9

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six à 20h00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 13 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de **Roland GILLIOT - Maire**

Présents : Roland GILLIOT, Franck GENET, Thierry DESFRERES, Evelyne ERHARD, Jonathan OTT, Caroline KUNTZ, Bastien TIHA, Carine KLEIN, Quentin DIEBOLD

Excusés :

Représentés : Émilie LINARD, Emilie GALL,

Absents :

Secrétaire de séance : Bastien TIHA

Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- Lecture et approbation du PV du 27/03/2026
- Proposition du 2^{ème} poste d'adjoint au Maire
- Indemnités du 2^{ème} Adjoint
- Vote des Taux des taxes
- Vote du Budget Primitif 2026
- Propositions des personnes devant siéger à la CCID
- Questions diverses

1. **Approbation de PV du 27 mars 2026**

Monsieur Le Maire projette et donne lecture du Procès-verbal du 27 mars 2026, il le soumet au vote et celui est approuvé à l'unanimité.

2. **Proposition de la création du 2^{ème} poste d'adjoint au Maire**

Monsieur le Maire, invite le Conseil municipal à procéder à la création d'un 2^{ème} poste d'Adjoint, afin d'une part, assurer une répartition équilibrée des délégations entre les élus et d'optimiser la gestion des affaires communales, et d'autre part, une garantie de continuité administrative en cas d'indisponibilité simultanée du maire et du 1^{er} adjoint, conformément aux principes de bon fonctionnement des services publics locaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A l'unanimité, de créer un 2ème poste d'adjoint au maire, portant le nombre total d'adjoints à **deux**.

3. Élection au poste de 2^{ème} d'adjoint au Maire

M. le maire constate qu'il y a 2 candidates :

- Madame KUNTZ Caroline
- Madame GALL Émilie

Sont désignés scrutateurs : Thierry DESFRERES et Jonathan OTT

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	10
- A déduire : Bulletins blancs ou nuls.....	0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés	10
- Majorité absolue.....	6

La liste menée par Madame KUNTZ Caroline a obtenu **huit – 8 voix**

La liste menée par GALL Émilie a obtenu **deux – 2 voix**

La liste menée par Madame KUNTZ Caroline ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée élue et a été immédiatement installée.

4. Fixation des indemnités de fonction du 2^{ème} Adjoint au Maire.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles :

L. 2123-20 ; L. 2123-20-1 ; L. 2123-24 ; L. 2123-24-1

Vu la délibération n°DE_2026_018 du 24 avril 2026 fixant le nombre d'adjoints à 2,

Vu la délibération n°DE_2026_019 du 24 avril 2026 attribuant les délégations au 2^{ème} adjoint,

Vu le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 revalorisant l'indice brut terminal (IBT) de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24 ;

Vu le budget communal ;

Considérant que lorsque le conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, cette délibération intervient dans les trois mois suivant l'installation du conseil municipal ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maximaux prévus par la loi,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à :

9 voix pour

0 abstention,

1 voix contre,

1 non-votant, Mme KUNTZ Caroline

de fixer les indemnités de fonction du 2^{ème} Adjoint, à compter du 1^{er} mai 2026 à :

6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE ET DÉLIBÈRE

À l'unanimité des membres présents votants et représentés

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

1. **ADOpte** le budget primitif 2026 de la commune de Saint-Georges en équilibre réel et sincère par nature,
2. **APPROUVE** le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
3. **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Propositions de noms de commissionnaires devant siéger à la CCID

Le Conseil Municipal de Saint-Georges

Considérant que la **CCID** est une instance **obligatoire** dans chaque commune, présidée par le maire ou un adjoint délégué.

Considérant que la désignation doit représenter équitablement les contribuables imposés à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Considérant que la durée du mandat des commissaires est alignée sur celle du conseil municipal (2026-2032).

Après en avoir délibéré, approuve la liste des 12 contribuables proposés ci-dessous pour siéger à la CCID, en qualité de titulaires ou suppléants

Commissaires titulaires proposés Commissaires suppléants proposés

- | | |
|--------------------|----------------------|
| 1. Roland GILLIOT | 1. Yannick GILLIOT |
| 2. Franck GENET | 2. Éric BULTE |
| 3. Caroline KUNTZ | 3. Gilbert DIEUDONNE |
| 4. Bastien TIHA | 4. Romain REHM |
| 5. Jonathan OTT | 5. Joël RENARD |
| 6. Joseph BRICHLER | 6. Robin VAN HAAREN |

5. Vote des Taux des taxes.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Considérant les finances de la commune, il est nécessaire de trouver des financements.
En conséquence, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 2 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

DÉCIDE

de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe d'habitation : 15.90 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.12 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.06 %

6. Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente le rapport général du budget primitif pour l'exercice 2026 de la Commune de SAINT-GEORGES.

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses de fonctionnement et s'élevant
A la somme de : **186 414.18€**

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montant	Chap	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	002	Résultat de fonctionnement reporté	15 640,49 €
011	Charges à caractère général	43 152,18 €	013	Atténuations de charges	64,00 €
012	Charges de personnel, frais assumés	39 000,00 €	042	Opération d'ordre 042	0,00 €
014	Atténuations de produits	4 464,00 €	043	Opération d'ordre 043	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 097,00 €
023	Virements à la section d'investissement	37 158,00 €	73	Impôts et taxes	14 960,69 €
042	Opération d'ordre 042	0,00 €	731	Fiscale locale	68 594,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €	74	Dotations et participations	29 358,00 €
65	Autres charges de gestion courante	49 640,00 €	75	Autres produits de gestion courante	53 700,00 €
66	Charges financières	12 800,00 €	77	Produits spécifiques	0,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	200,00 €			186 414,18 €
		186 414,18 €			

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses d'investissement et s'élevant
à la somme de : **83 891.05€**

Dépenses			Recettes		
Opé	Libellé	Montant	Opé	Libellé	Montant
0	Hors équipement	21 100,00 €	0	Hors équipement	51 422,12 €
001	Solde d'exécution section investissement	10 342,12 €	001	Solde d'exécution section investissement	0,00 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	37 158,00 €
040	Opération d'ordre 040	0,00 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €	040	Opération d'ordre 040	0,00 €
229	CREATION TOILETTES PMR MAIRE	0,00 €	041	Opération d'ordre 041	0,00 €
230	pose de nouveaux abat-sons	2 700,00 €	208	CONSTRUCTION MUR ANCIEN Cimetière	0,00 €
231	PORTES PVC SALLE FOYER	0,00 €	214	AMENAGEMENT CHEMINEMENT PIETON ENTREE EST DU VILLAGE	0,00 €
232	REFECTION TROTTOIR ZONES 3/4	24 900,00 €	215	CREATION PARKING ANCIENNE COUR ECOLE+REFECT ESCALIER MAIRE	0,00 €
233	REFECTION TROTTOIR ZONE 1	0,00 €	216	MASSIFS DIVERS	0,00 €
234	REFECTION TROTTOIR ZONE 2	0,00 €	223	POTEAUX INCENDIE SUR NOUVEAU RESEAU EAU POTABLE	0,00 €
235	REINFORCEMENT ECLAIRAGE PUBLIC	12 490,93 €	227	REFECTION TROTTOIR ZONES 6	2 890,93 €
236	CREATION SALLE ARCHIVAGE	0,00 €	228	CYROBROYEUR 2023	0,00 €
237	SIGNALISATION AU COEUR DU VILLAGE	4 428,00 €	229	CREATION TOILETTES PMR MAIRE	0,00 €
238	REFECTION SALLE DE BAIN 62 BIS GAUCHE	2 880,00 €	230	pose de nouveaux abat-sons	1 500,00 €
239	AMENAGEMENT ZONE DE TRI	3 850,00 €	231	PORTES PVC SALLE FOYER	2 920,00 €
240	ACHAT SOUFFLEUR PORTATIF	1 200,00 €	232	REFECTION TROTTOIR ZONES 3/4	8 000,00 €
		83 891,05 €			83 891,05 €

8. Subvention du conseil de Fabrique

À la suite des changements des abat-sons, dont le projet global est de 5400€, le conseil de Fabrique versera une subvention à la hauteur de 1500€.

Le conseil municipal décide d'accepter la subvention à l'unanimité.

9. Point sur les projets à l'étude

M le Maire présente les projets :

- Dans le cadre du renforcement de l'éclairage public, une étude est en cours sur l'installation de lampadaires solaires Grand Rue.
- Réfection de la salle de bain dans l'un des logements communaux.
- Aménagement de la zone du « tri sélectif ».
- Renforcement de la signalisation au cœur du village. Un rendez-vous est prévu, le 13 mai 2026 avec la MATEC afin de faire une étude.
- Étude de l'aménagement de l'étage de la salle communale avec la création d'une salle d'archivage et d'une salle annexe d'environ 60m².

INFORMATIONS DIVERSES :

- Tourisme Sarrebourg Moselle Sud organise cet été des « Bistrots Guinguette ». La commune de Saint-Georges a été sectionnée pour accueillir cette animation estivale. La date prévue pour cet événement est le mercredi 5 août 2026.

TOUR DE TABLE :

Un conseiller fait remarquer qu'il est nécessaire d'avoir un panneau d'affichage plus grand à la mairie. M le maire précise qu'effectivement un panneau plus grand est en commande. Il sera installé à réception.

Les membres du conseil n'ayant ni question ni remarque à formuler, la séance est levée à 23h.

Roland GILLIOT
Maire

Bastien TIHA
Secrétaire de séance



